



Saisi de la douane abusif

Par **joylessboy**, le **29/04/2015 à 19:08**

Salut, j'aimerais avoir de l'aide, je suis d'Alsace étant à côté de l'Allemagne je me fournis en tabac la bas car moins chère, bref, ma mère qui est sur Lyon a voulu que je la dépanne je lui est alors envoyé d'Alsace à Lyon deux sachet de 150 gramme, avec des tubes etc.... elle n'a reçu que les tubes avec sur le carton marqué saisi partiels de la douane et avec les deux sachet de tabac en moins? on t'il le droit? et quelle recours peut on avoir? Même la poste été choqué!!!

Par **moisse**, le **29/04/2015 à 19:15**

Il n'y a rien d'abusif, l'importation de tabac est tolérée uniquement pour sa consommation personnelle, ce qui n'est pas le cas présent.
Quand aux postiers choqués, il faut croire que la connaissance de leur règles de fonctionnement n'est plus d'actualité.